



COMMUNE  
DE  
VEYTAUX

Veytaux, le 01 juin 2017

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la commission nommée pour l'examen des  
préavis Nos 02 et 03/2017 présentés par la  
Municipalité au Conseil communal dans sa  
séance du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017, intitulés :

**Rapport de gestion 2016  
Comptes communaux 2016**

---

**Président :** M. Julien Raemy

**Membres :** Mme Christine Clément  
Mme Marie Girard  
M. Joël Delmatti  
M. Rémy Aeberli  
M. Cyril Teklits  
M. Werner Fosse (rapporteur)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant cette année politique, la commission de gestion et des finances s'est réunie à onze reprises :

- 3 séances pour analyser le budget 2017
- 5 visites des différents dicastères des Conseillers Municipaux
- 3 séances pour analyser le rapport de gestion 2016 et les comptes communaux 2016

Cette commission est formée de six nouveaux membres et d'un ancien. L'approche et la mise en œuvre de ce rapport suit le canevas de ce qui fût fait les années précédentes. Cette jeune commission a dû comprendre le fonctionnement de la Commune et intégrer toutes les contraintes régionales et cantonales ayant un impact direct sur le ménage communal. Pour rappel plus de 70% des dépenses courantes de la Commune sont fixées par des conventions régionales ou la péréquation fiscale du Canton de Vaud.

Nous avons organisé des visites avec chaque Conseiller municipal afin de mieux connaître leur dicastère et comprendre ainsi un peu mieux leur travail quotidien.

Nous les remercions pour l'organisation de chaque visite et du temps accordé à cette commission.

**Visite de la commission de gestion du nouveau bâtiment de la Romande Energie à Noville avec Monsieur le Conseiller municipal Philippe Andler.**



Le jeudi 06 avril la commission de gestion a visité le nouveau bâtiment de la Romande Energie à Noville avec Monsieur le Conseiller municipal Philippe Andler.

Ce bâtiment a permis à la Romande Energie de réunir tous les sites de la région sur un même lieu notamment pour le secrétariat, permettant ainsi des économies d'échelle. Les équipes s'y sont installées entre novembre et décembre 2015.

Ce bâtiment a pour particularité d'héberger une pompe à chaleur avec 3 puits, qui communiquent avec la nappe phréatique. En effet, une installation hydraulique était plus rentable que l'énergie photovoltaïque ou que le fuel. L'investissement initial était conséquent, mais a permis de faire en sorte que presque tout le bâtiment soit alimenté par de l'énergie renouvelable. De plus, l'énergie qui n'est pas consommée pour les besoins du bâtiment est réinjecté dans le réseau.

Il héberge également un laboratoire permettant de contrôler les compteurs d'électricité et de les échelonner correctement pour ensuite les poser chez les privés. Cette pièce a dû être agencée spécifiquement, car Berne n'accepte qu'une variation d'un degré de différence au sein de la salle afin de s'assurer de la qualité de l'étalonnage. Ainsi, un système performant de ventilation a été installé dans tout le bâtiment.

Ce bâtiment a également un rôle de repli pour une partie des activités de la Romande Energie en cas de panne, notamment pour le contrôle informatique du réseau et le data center, la gestion globale se faisant à Morges. Ce fonctionnement permet, en cas d'urgence, d'accueillir des collaborateurs qui peuvent alors faire le nécessaire depuis Noville pour que le réseau continue à être alimenté. Ceci a nécessité la mise en place de structure de ventilation et de sécurité spécifique aux besoins de cette activité (notamment en raison de la présence du data center).

Ce bâtiment permet également de proposer des places de travail itinérantes, afin que les collaborateurs ne soient pas obligés de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail fixe si cela n'est pas nécessaire (politique de mobilité douce importante pour l'entreprise).

Le 3<sup>ème</sup> étage est composé de bureaux qui sont mis en location à d'autres entreprises.

Enfin, ce bâtiment permet de stocker une partie importante de matériel, de véhicules, et des explosifs nécessaires aux différents chantiers de l'entreprise, ainsi qu'un atelier permettant la réparation du matériel.

En dernier lieu, soulignons que la gestion de la sécurité du bâtiment peut se faire à distance (gestion du chauffage, de la fermeture des portes, de l'électricité) grâce à un système informatique performant.

### **Visite de la commission de gestion de la Maison Visinand à Montreux avec Madame la Syndique, Christine Chevalley**



Le mardi 07 février, la commission a pu faire trois visites intéressantes. Premièrement le conservatoire de Montreux, puis le Théâtre Montreux Riviera (TMR), et pour finir la maison Visinand.

#### *Le conservatoire de musique et école de jazz de Montreux – Vevey – Riviera (CMVR) :*

Le conservatoire se divise en trois sites différents, l'un aux abords de la Maison Visinand, composé de bureaux, de 11 studios et d'une salle d'audition. Un autre au niveau de la rue de l'Eglise-Catholique où l'on peut encore trouver 7 studios (dédié au jazz). Ces deux sites sont complétés par celui de Vevey (nous n'avons visité que le premier).

Nous jouissons donc dans notre région d'une grande école qui compte plus de 1'500 élèves qui peuvent apprendre à jouer à peu près de tous les instruments. Les plus petits peuvent commencer dès 1 an et demi avec un cours d'éveil à la musique. L'enseignement est dispensé par des professeurs possédant des titres reconnus, cela permet au conservatoire de recevoir des subventions de la part de la fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). En parlant de subvention, il est à noter que la Commune de Vevey participe au financement du CMVR à hauteur de CHF 11'117,45 en 2016.

### Le Théâtre Montreux - Riviera (TMR) :

Le TMR est un théâtre de création, c'est-à-dire que du texte en passant par les costumes, la mise en scène et les décors, tous les éléments de la pièce sont créés à Montreux. Le but étant de vendre ces créations « clé en main » aux théâtres d'accueil qui seraient intéressés par la pièce. Quand une création quitte Montreux, les costumes, les décors, même les acteurs suivent le texte et la mise en scène pour être joués ailleurs (des pièces ont été achetées par des théâtres de Paris).



Mais bien évidemment toutes ces créations demandent de l'espace. En plus de la salle de spectacle qui peut accueillir 117 spectateurs, le TMR dispose d'un atelier de couture pour créer et entreposer les costumes, ainsi que d'un entrepôt qui sert d'atelier et de stockage pour les décors. Sans tout cet espace, la création serait beaucoup plus difficile à mettre en œuvre. Il ne faut pas non plus oublier les bureaux pour la gestion administrative et la vente des billets.

En plus des acteurs engagés (le maximum de romand pour toucher des subventions) le TMR emploie plusieurs personnes : une directrice, une responsable administrative, une responsable billetterie, une costumière, une personne chargée de la communication et publicité, un directeur technique, un techniscéniste, un techniscéniste apprenti, une responsable bar et 2 vendeuses pour la billetterie du soir.

Malheureusement le théâtre de création est un concept qui fait généralement perdre de l'argent. Plus une pièce est jouée, plus la perte d'argent est importante, notamment à cause des cachets des acteurs. La Commune de Veytaux verse CHF 3'500.00 au TMR pour soutenir ses activités, c'est une aide précieuse pour ce genre d'infrastructure.

### La maison Visinand :

Le centre culturel de la Maison Visinand propose un grand espace d'exposition tout au long de l'année (entre 6 et 8 expositions par année). Il laisse une grande place aux artistes de la région (2/3 des artistes exposés sont de la région) pour présenter leur travail ainsi qu'en les soutenant. Le soutien est principalement financier, alors que les galeries prennent généralement 60% du revenu des ventes, le centre culturel ne prélève qu'un pourcentage contenu entre 30 et 40%. Cependant, il est demandé aux artistes de présenter un travail inédit.

La Commune de Veytaux participe au financement du centre culturel en versant un montant proportionnel au nombre d'habitants de la Commune, ce qui correspond à la somme de CHF 7'500.00 en 2016.



## Visite de la déchetterie de Montreux – Veytaux avec Monsieur le Conseiller municipal Arnaud Rey Lescure



Le 12 avril la commission de gestion a été accueillie par Monsieur Marcel Lacroix (Chef du service de la voirie, parcs et jardins de la Commune de Montreux), et Monsieur Olivier Gfeller (Conseiller municipal de Montreux en charge dudit service).

Nous avons été très bien encadrés pour une visite de « notre déchetterie ». Ouverte sous le pont de l'autoroute à Chailly sur Montreux, après 6 ans de négociation avec l'OFROU, afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour son exploitation. La déchetterie est en effet, un lieu hautement sécurisé, 3 bras munis de caméras thermiques surveillent 24h/24h les lieux afin de prévenir et d'anticiper tout départ de feu.

Nous avons fait le tour des différentes installations, et avons eu le droit à une visite complète et fort bien explicitée. Nous avons pu rencontrer le personnel qui y travaille, ainsi que le chef en charge de la déchetterie qui nous a régalés en anecdotes.

La déchetterie fixe est en fonction depuis août 2016.

### En quelques chiffres

25'000 passages d'habitants de Montreux, depuis son ouverture, 600 passages de Veytausiens, les gens restent en générale une quinzaine de minutes.

Evidemment beaucoup de déchets traités et revalorisés, en exemple plus de 29 tonnes de PET depuis son ouverture, env. 1'200 kg de capsule « What else » par semaine. Chaque gros électroménager (frigo, cuisinière...) est revendu par la Commune entre CHF 5.00 et CHF 8.00. Les déchets verts sont envoyés à Rennaz pour être transformés en biogaz. Cette installation baptisée CAD Haut Lac, permet d'éviter le rejet de 4'600 tonnes de Co2 dans l'atmosphère et d'économiser 1,7 million de litres de mazout par année. Le papier et le carton sont évidemment recyclés, ainsi que de nombreux autres déchets. A noter qu'une ressourcerie permet à tout à chacun de déposer du matériel divers afin de lui donner une seconde vie.

54 déchetteries mobiles (6 dates à Veytaux) sur l'année, chaque déchetterie mobile coûte CHF 2'500.00 la journée.

Entre 500 à 800 passages durant les grosses journées (samedi).

3 EPT comme personnel engagé à la déchetterie, ce sont des employés communaux, polyvalents et formés à la diplomatie, ayant du tact et de la patience. Le samedi des étudiants sont engagés pour venir renforcer l'équipe.

Chaque habitant a le droit de déposer gratuitement 8 pneus usagés par année.

Diverses anecdotes ayant retenu notre attention, et qui fait réfléchir sur notre société de consommation : « savez-vous par exemple que les employés de la déchetterie sont très au courant de la date de sortie du catalogue du célèbre fabricant de meuble suédois ? En effet, quelques jours après sa sortie, ils voient arriver en masse les anciens canapés « passé de mode », mais souvent tout à fait fonctionnel dans leurs bennes ».

Certaines personnes préfèrent jeter l'entier de leur mobilier de leur appartement lors de leur déménagement. En effet, cela revient parfois moins cher de tout jeter, et de tout racheter, que de payer une société de déménagement.

### **Rencontre de la commission de gestion avec Monsieur le Conseiller municipal Jean-Marc Emery, Bâtiments communaux – Concept énergétique**



Le 21 février la commission de gestion a rencontré Monsieur le Conseiller municipal Jean-Marc Emery dans la salle du Conseil communal à Veytaux.

La présentation faite par Monsieur Emery concernait 3 points :

- Le concept énergétique
- Le Plan Général d'Affectation (PGA)
- Le bâtiment intergénérationnel de Veytaux

#### **Le concept énergétique :**

Etant donné l'encadrement législatif conséquent qu'il existe en terme de politique énergétique cantonale, la principale intervention de la Commune n'est presque exclusivement possible que dans le cadre du règlement du PGA.

Les possibilités d'évolution à l'avenir sont notamment les suivantes :

- La Commune de Veytaux est bien placée pour la création d'énergie photo voltaïque. Cela pourrait donc peut-être être mis en avant dans le nouveau règlement communal.
- Le Parc Naturel Régional aura bientôt le label de cité d'énergie : les Communes liées au parc auraient alors la possibilité d'être labélisées directement alors que la procédure standard est très couteuse. Ceci serait donc une belle opportunité pour la Commune de Veytaux.
- La Commune souhaite investir actuellement dans les vélos en libre accès sur le secteur de Chillon. Le système serait le même que celui de Vevey. La Commune de Montreux avance dans ces mêmes démarches et a déposé un préavis qui va dans ce sens. La Commune de Villeneuve semble également intéressée par ce projet.

#### Plan Général d'Affectation (PGA) :

L'un des éléments marquant de l'année passée a été le déclassement de la parcelle de Sonchaux qui a été rachetée par la Commune de Chavannes-près-Renens. Les pourparlers se poursuivent pour le paiement des CHF 3'000'000.00 que devrait toucher notre Commune. Cela a été fait à un moment très opportun, car ne pourrait plus être fait actuellement avec la modification de la loi. Pour rappel, il est prévu de mobiliser une partie de ce montant pour la création du bâtiment intergénérationnel.

Le plan de la vision communale a été soumis pour examen préalable au Canton. Le retour de ce dernier sera mis en consultation publique en mai 2017. La Municipalité traitera les éventuelles remarques, avant de soumettre ce document au Conseil communal en automne 2017. Ensuite le projet sera renvoyé au Canton pour consultation définitive.

Le but du PGA est de sectoriser les zones avec une densification du village. Pour rappel, il est possible d'y intégrer des plans de quartier permettant d'adapter un règlement et une densification pour un secteur spécifique.

- Zone de Sonchaux : il reste 3 derrières parcelles en attente de demande de permis de construction, mais ces parcelles seront constructives. Suite à cela, il ne sera plus possible de construire à Sonchaux.
- Zone du village : les retours que la Municipalité a reçus du Canton sont de l'ordre du détail.
- Zone de Villa Louise et derrière les FMH : il ressort que les dangers naturels sont élevés car il manque de sécurisation sur l'arrière de la parcelle. La Municipalité va rapidement travailler sur ce point afin de stabiliser cette situation. Il est envisageable de sortir cette zone du PGA et d'en faire un plan de quartier. Une discussion avait eu lieu concernant la création d'un parking privé/public dans la zone de Villa Louise, mais le Canton s'y est opposé à cause de la protection du site du Château de Chillon.
- Zone du Château de Chillon : un plan d'affectation cantonal existe afin de requalifier toute la zone de Chillon. Un concours d'architecture a été lancé avec un projet global pour la zone. Actuellement le kiosque a été refait et un restaurant va être ouvert et construit aux alentours du Château (partie A du plan d'affectation cantonal). La partie entre le Château de Chillon et Veytaux pourrait également être modifiée, mais cela n'est pas définitif. En effet, le revêtement de la route entre le Château de Chillon et Veytaux doit être refaite et le trottoir entre l'ancienne poste et Chillon sont en porte à faux et vont devoir être modifiés. La Commune serait intégrée dans l'étude pour les rénovations et ensuite une répartition des coûts entre le Canton et la Commune serait faite. Si cela devait être le cas, il serait possible d'inscrire les montants en question au budget 2018 ce qui nous permettrait de le mettre dans

les dépenses thématiques, et ainsi de toucher 75% de subvention et soutien de la confédération.

### Bâtiment intergénérationnel :

La Municipalité est en possession d'une étude de base qui permet de projeter les gabarits du bâtiment. Si le Conseil communal accepte le préavis, cela permettra ensuite de prendre contact avec des bureaux et d'avoir ensuite une évaluation plus précise du coût du projet. Initialement, l'objectif était d'avoir un étage dévolu à la petite enfance, un lieu commun, et un étage avec un centre d'accueil temporaire et des appartements protégés.

Le projet de faire un centre d'accueil temporaire a été annulé, car il fallait faire partie d'un réseau d'accueil ou d'EMS et qu'il semble qu'il n'y avait pas assez de demande. Au contraire, il apparaît que les appartements protégés ont une bonne rentabilité. Ainsi, 3 étages seraient dévolus aux appartements protégés. L'objectif est d'avoir une conciergerie sociale permettant de créer des liens et une animation dans l'immeuble. Une salle de réunion sera disponible également et il serait envisageable que des synergies avec la salle de gym soient renforcées.

La création de ce bâtiment permettrait également de faire en sorte que tout l'accueil de jour des enfants se fasse dans ce lieu, et de rendre aux sociétés locales les locaux actuels.

La volonté de la Municipalité est que les personnes qui y seront logées soient des personnes ayant des droits aux prestations complémentaires (PC). Cela limite le montant des loyers mais permet à la Commune de jouer son rôle social. Il serait également possible de choisir de faire 2 étages PC compatibles et un étage qui permettrait alors d'avoir des loyers plus intéressants.

La Municipalité créerait une fondation qui gérerait le bâtiment. La gestion de cette fondation n'est pas définie. La conciergerie sociale gèrera les prestations externalisées et sera payée grâce aux charges intégrées au prix des appartements.

Le rendement annuel estimé de ce bâtiment est de CHF 200'000.00. Si tout va bien, le bâtiment pourrait être terminé durant la législature 2016-2021. Cela va également dépendre de l'aboutissement de l'échange de la parcelle avec la Commune de Chavannes-près-Renens et des deux préavis que la Municipalité doit déposer devant le Conseil communal.

### **Sortie de la commission avec Monsieur le Conseiller municipal Igor Rinaldi, Les Rochers de Naye et les installations du domaine skiable**

Une partie de la commission a eu la chance de pouvoir découvrir ou redécouvrir le domaine skiable des Rochers de Naye en toute fin de saison, le 26 mars.

Rendez-vous prit à la gare de Caux direction du télésiège de Jaman, arrêt à la Perche, point de départ de l'unique descente de la journée, car malheureusement la météo n'était pas favorable. A l'arrivée du télésiège, nous avons visité l'abri à dameuse de Jaman presque fini.

Ce qui a le plus impressionné la commission, c'est la taille et la complexité de l'engin. Il faut noter le travail remarquable et en partie bénévole qu'effectue l'équipe technique accueillie durant cette journée. L'entretien quotidien d'un tel domaine demande de l'organisation et de la persévérance, car chaque jour, il faut refaire le même travail que la veille.





Après un bon repas « skieur » à la buvette de Jaman, nous avons repris le train pour les Rochers de Naye ou nous avons pu découvrir la face cachée de l'entretien des installations. La maintenance de toutes ces installations demande des connaissances diverses et surtout un financement. Sans le soutien des Communes de Veytaux, Montreux, et le temps investit par des passionnés rien ne serait possible.



Dû aux très mauvaises conditions météo de l'après-midi, nous avons décidé d'écourter notre visite de ces lieux souvent méconnu des Veytausiens.

## **Rapport sur le préavis No 02/2017 : comptes communaux 2016**

La Cogest s'est réunie à trois reprises pour établir son rapport sur les comptes communaux 2016 et le rapport de gestion.

Le 1 mai a servi à préparer une série de questions écrites adressées à la Municipalité. Afin de mieux comprendre certains chiffres des comptes 2016.

Le 08 mai a eu lieu la séance sur les comptes communaux 2016 en présence de l'ensemble de la Municipalité, Mme Menétrey, secrétaire municipale, Mme Harr, boursière. Cette rencontre a permis à la commission de gestion de comprendre et d'analyser les comptes 2016 avec le regard de nos autorités.

Le 22 mai la commission c'est réunie pour faire la synthèse de toutes les informations et questions. Nous avons également débattu sur des solutions d'économies.

### **Questions de la commission de gestion à la Municipalité concernant le rapport de gestion 2016**

En premier la question, suivi de la réponse de la Municipalité, *en italique les éventuelles remarques ou complément de la commission*

1). p.12 : péréquation : est-ce qu'il a été pris en compte que les petites communes ont plus de difficultés financières que les grandes ? Selon les discussions actuelles, quel impact sur Veytaux cela devrait-il avoir ?

Ils tiennent compte uniquement des rentrées fiscales pour déterminer la part à charge de chaque commune/capacité contributive. Les dépenses faites par les communes pour le ménage courant et les divers investissements ne rentrent pas en ligne de compte, même si ceux-ci peuvent être plus lourds de conséquence pour une petite commune qu'une grande commune.

Dans les projections reçues en 2016, la commune de Veytaux se situait dans la tranche de - 2 points d'impôts à + 2 points d'impôts. Suite au refus de RIE III, nous n'avons actuellement pas reçu de nouvelles informations quant à notre contribution pour les années à venir.

*A noter qu'en 2021 une refonte du système de péréquation aura lieu afin de renforcer la solidarité. Les premières estimations se feront en 2019, ainsi que la prise en compte prévue de nouveaux critères (notamment le nombre d'emploi sur la commune).*

2). p.15 : agence postale : pourrait-on avoir un aperçu sur la situation actuelle (2017) ? Quel est le bilan qui pourrait être tiré actuellement ?

Actuellement, il est encore difficile de donner une situation claire de l'agence postale et d'en effectuer un bilan financier, ainsi que concernant les impacts RH et organisationnel. Cela sera possible après une année d'activité, soit à la fin de l'été. Ce que nous pouvons en déduire, c'est :

- que nous avons voulu maintenir un service de proximité, et un contact direct avec la population, ce qui semble-t-il être apprécié au vu du taux de fréquentation de l'agence postale.
- que les « clients » sont parfois un peu déçus de ne pas pouvoir effectuer de paiements avec de l'argent liquide ; prestation qui n'est pas possible dans les agences postales, pour des mesures de sécurité.

En revanche, cette prestation offerte à la population occasionne bien des dérangements pour les collaborateurs du Greffe dans l'accomplissement de leur tâche journalière.

Enfin, les relations avec le géant jaune sont bonnes.

3). p.15 : hébergement informatique : quel en est le prix ? Où en sommes-nous dans les discussions avec Montreux ?

Un projet de convention a été validé par la Municipalité de Veytaux. L'hébergement devrait être mis en service tout prochainement, dès que le bâtiment communal sera relié à la fibre optique. Le prix est calculé par rapport à la prestation (nombre de postes de travail, volume de données), ainsi qu'un forfait pour la connexion à la fibre optique.

Nous avons « ajusté » le projet pour rentrer dans le montant du budget de ces dernières années, comptes No 19.3110 « achat de matériel et logiciel » et 19.3150 « entretien du matériel et licences » (2017 : CHF 15'000.00 – 2016 : CHF 15'000.00 – 2015 : CHF 22'000.00 – 2014 CHF 22'000.00 – 2013 : CHF 21'900.00), et d'affiner pour chercher à réduire les coûts. *Le calcul se fait en prenant en compte la consommation des données et du nombre de poste de travail utilisé.*

La différence notable est que les licences et le renouvellement du matériel sont inclus dans la prestation. Cette manière de faire nous permettra d'éviter de déposer un préavis et une dépense tous les 4 à 5 ans (CHF 25'000.00 environ), en conservant cette prestation à l'interne. *Ainsi, l'administration des données et leur gestion restent à Veytaux. Il s'agit ainsi uniquement d'un lieu de stockage commun avec Montreux.*

4). p.20 : Le montant de 168'000.- touché pour l'indemnisation du hangar à bois va-t-il être entièrement réinvesti ? Est-ce qu'il sera entièrement utilisé pour la création du parking ? Ou est-ce qu'une part ne sera pas investie ?

Normalement, le montant de CHF 168'000.00 sera réinvesti en totalité pour la création de places de stationnement qui seront mises en location. Etant donné que l'étude n'est pas encore aboutie, nous ne savons pas si ce montant sera suffisant ou non. *Néanmoins, la Municipalité a une forte volonté d'y développer un projet. Il s'agira notamment d'améliorer l'éclairage, d'y installer des bornes pour les recharges de voitures électriques, d'installer une barrière afin de privatiser l'accès aux places de parc, et de faire un accès permettant d'entrer dans le parking depuis le chemin du Liboson les préavis en question seront déposés devant le Conseil communal.*

5). P22 : Où va se trouver le nouveau hangar à bois, y a-t-il un projet d'en reconstruire un ? Le cas échéant, comment va-t-il être financé ?

La Municipalité a décidé de ne pas reconstruire d'hangar à bois. En raison de la proximité de l'autoroute, il serait demandé de mettre en place des mesures très onéreuses de prévention contre les incendies.

Actuellement, la Commune stocke son bois à La Taluse. Elle étudie également la possibilité de créer une coopérative avec la Commune de Villeneuve et le groupement forestier des Agittes.

*En effet, un projet de construire une centrale de chauffage fonctionnant avec des plaquettes est en cours avec le groupe E. Ainsi, une partie du bois qui y est actuellement stocké pourrait être utilisé à cette fin et éviter des transports.*

*De plus, une partie des machines de la voirie qui y étaient stockées ont été déplacées*

*Enfin, les livraisons de bois de chauffage à Veytaux est toujours assurée.*

6). p.22 : la procédure pénale suit son cours suite à la plainte pénale déposée : est-ce que cela signifie que nous pourrions toucher d'autres montants ou est-ce que cela sera en faveur de l'ECA ?

Non, la Commune a touché toutes les prestations auxquelles elle a droit. Si d'autres montants devaient être versés, c'est l'ECA et/ou la Vaudoise qui devraient pouvoir en bénéficier.

7). P. 26 : Sentier VTT : est-ce que la commune de Veytaux pourrait retirer un bénéfice financier de ce projet ? Quel en sera son coût ?

Non, la Commune de Veytaux n'en retirera aucun bénéfice, *si ce n'est un bénéfice d'image.*

Le coût à la charge de la Commune de Veytaux est négligeable, n'ayant pas de travaux à réaliser sur notre Commune. L'itinéraire est basé sur des routes et chemins existants.

Le balisage et l'entretien seront réalisés dans le cadre des travaux habituels et courants du service des forêts.

*En effet, les sentiers sont existants et il n'y a donc pas de travaux prévus.*

*En ce qui concerne le prix des montées en train, ce point est en cours de discussion, mais l'objectif serait de pouvoir bénéficier de forfaits sportifs.*

8). p.27 : Avons-nous un soutien financier pour le parcours Vita ? Est-ce entièrement pris en charge par la Zürich assurance ?

Non, nous n'avons pas de soutien financier de la part de la Zurich Assurance, à part l'achat des panneaux.

Pour sa part, la Commune, *grâce à l'équipe des forêts*, entretient le sentier, le mobilier et les jeux. *Ceci n'a donc pas d'impact sur les coûts.*

9). p. 27 : « Sentier Pas de Jayet » : quel coûts et quels bénéfices sont attendus pour ce projet ?

Actuellement, ce sentier est en projet. La Commune étudie la faisabilité de la remise en service d'un passage existant.

Le bénéfice attendu avec ce sentier, c'est l'accès facilité au chalet des chasseurs, notamment pour son entretien et une augmentation de l'offre touristique avec le chalet de Chaude (sur la Commune de Villeneuve) et la promotion du train.

Il facilitera également l'accès au pâturage de Naye pour les travaux d'entretien (forêts, canalisations, etc.).

*En ce qui concerne son financement, une partie serait prise en charge par Veytaux et Villeneuve avec le soutien du parc, comme nous avons déjà pu le mettre en place pour d'autres projets et que nous puissions donc bénéficier de soutiens financiers par des fonds de soutien.*

10). p.29 : transformations intérieures et changement d'affectation de l'ancien fort militaire de Chillon en exploitation accessible au public : qu'est-ce qui est prévu dans ce projet ? A quoi serait-ce dévolu ?

Il est prévu de transformer l'ancien fort de Chillon pour en faire une exposition accessible au public.

Les personnes responsables de ce projet souhaitent créer une synergie entre la visite du château de Chillon et celle l'ancien fort militaire.

*Il s'agirait de mettre en place un musée sur la seconde guerre mondiale. Ce musée serait géré par une association distincte du Château de Chillon. Les questions en suspens sont de savoir si le musée serait ouvert régulièrement et comment seront gérées les places de parc, qui seront donc les mêmes que celles du Château de Chillon. Ceci est pris en compte dans la discussion qui est faite actuellement concernant l'affectation de la zone.*

11). p. 30 : FMHL : est-ce que cela aura un impact financier sur la commune de Veytaux ?

Non, les travaux réalisés n'ont pas d'impact financier pour notre Commune.

*Nous ne touchons pas de redevances.*

12). p. 32 : Dézonage de Sonchaux : où en sommes-nous ?

Actuellement, la Municipalité de Chavannes-près-Renens n'a pas finalisé le plan de quartier « En Dorigny », des contacts avec l'Office fédéral des routes doivent encore avoir lieu.

13). P. 32 : Quand est-ce que les travaux d'aménagement du Château de Chillon vont commencer ?

Le projet de construction d'une cafétéria devrait être soumis à l'enquête publique dès la fin mai 2017.

14). P.35 : éclairage public : est-ce que le changement va vraiment avoir un impact financier significatif ?

Oui, avec le remplacement des lanternes à mercure, la Commune va économiser sur les frais de consommation électrique.

*En effet, d'ici 5 ans tout le parc aura dû être remplacé car le mercure ne sera plus autorisé.*

15). P36 : Y a-t-il à la commune de Veytaux, un projet de subvention pour l'achat de vélo électrique comme à Montreux par exemple

Non, la Commune de Veytaux ne subventionne pas l'achat de vélos avec assistance électrique.

*Cela avait été proposé par la Municipalité mais refusé par le Conseil communal. Le projet en cours serait de mettre des vélos en libre-service entre Montreux et Villeneuve.*



16). p. 36 Est-ce que les CHF 3.- payés par les personnes sont remboursés à la commune ou est-ce qu'ils vont aux VMCV ?

Non, les CHF 3.00 versés pour la course ne sont pas déduits de la participation que l'on paye pour couvrir les frais de déficit.

### **Concernant les comptes communaux 2016**

17). P. 6 : comment expliquer l'augmentation des montants concernant le combustible/Gaz ; l'électricité et l'entretien des bâtiments ?

Le passage au gaz a été fait le 20.08.2015, les comptes 2015 étaient exceptionnellement bas (*en règle générale les montants sont toujours aux alentours de CHF 20'222.-*). Les comptes 2016 contiennent le décompte au 31.03.2016 (CHF 7'879.20) et 4 acomptes de CHF 3'661.20 chacun pour la période du 01.04.2016 au 31.12.2016. *La situation devrait être claire en 2017.*

L'augmentation des coûts d'entretien est due principalement à la fourniture/pose d'une nouvelle porte pour le local voirie (CHF 7'329.95) et à la transformation de la porte du local à containers pour (CHF 4'103.30).

18) : P. 6 : comment expliquer les montants imputés pour les honoraires de demandes d'offres ? Comment sont-ils calculés ? ne pourraient-ils pas être limités ?

Il est relativement difficile d'établir des demandes d'offres spécifiques qui demandent des connaissances professionnelles pointues, et beaucoup de temps. C'est ainsi que dans des cas spécifiques la Municipalité mandate des bureaux spécialisés. *A préciser que dans le cadre des forêts les honoraires sont retouchés par la commune dans le cadre des subventions que nous recevons pour les forêts.*

19). P.13 : 11.3185 : 28'430.- d'honoraires de recours : à quoi cela correspond-il ?

- Honoraires pour le Clos de Chillon du 29.10.2014 au 30.11.2016 : CHF 22'559.20
- Honoraires pour l'affaire Mata : CHF 5'871.75

*Les démarches qui ont été menées suites à l'incendie du hangar à bois sont également comptées dans ces montants. La Municipalité espère que ces montants seront en diminution dorénavant ce qui devrait être le cas.*

20). P.17 : 11.4361 : que signifie « vacations Cie du gaz 2015-2016 à répartir » ?

M. Emery était le représentant des communes de Veytaux, La Tour-de-Peilz, Jongny, Corseaux, Chardonne et Corsier auprès de la compagnie du gaz jusqu'au 30.06.2016. Pour la période du 01.07.2015 au 30.06.2016, nous avons reçu un montant de CHF 30'000.- qui a été réparti avec les communes, en fonction du nombre d'habitants (voir compte 11.3520.09).

*Le mandat étant terminé, nous ne retoucherons plus ce montant. Néanmoins, cela ne change rien à la situation financière de la commune étant donné que, lorsqu'un municipale y siège, le montant est versé sur le compte des communes puis redistribué proportionnellement aux communes partenaires.*

21). P.18 : 17.3523 : Montant de 14'900.- imputé pour un préavis de 2007 : n'aurait-il pas été possible de le mettre dans les comptes ?

Le montant de CHF 14'900.- a bien été comptabilisé dans le compte 17.3523. Le commentaire donne une explication/justification de l'augmentation de CHF 14'900.- par rapport au budget.

*Le montant n'a pas été mis au budget car la Municipalité n'avait pas alors l'information.*

22). P 19 : quelle vision avons-nous du déficit des VMCV ? Ont-ils un plan d'action pour améliorer la situation ? Quel levier d'action a la commune de Veytaux ?

Nous recevons dans le courant du mois de septembre le décompte de l'année précédente. Le détail des décomptes des années 2012 à 2015 est le suivant :

- Année 2015 : CHF 33'964.-
- Année 2014 : CHF 12'863.-
- Année 2013 : CHF 16'675.-
- Année 2012 : CHF 14'269.-

Les décomptes varient en fonction des subventions encaissées par les VMCV.

*La commune n'a pas de levier car elle n'est pas au conseil d'administration des VMCV. Néanmoins, la commune étant propriétaire partielle de l'entreprise, elle est tenue d'investir financièrement en cas de perte.*

*Pour l'avenir, il est possible d'envisager que l'allongement de la ligne et l'augmentation de la fréquence permette de diminuer ce déficit.*

23) p. 20 : 21.41110.05 : quelle est l'explication de la diminution ?

Nous recevons au 30.06 de chaque année un acompte pour la taxe d'usage du sol de l'année en cours. Le décompte intervient le 30.05 de l'année précédente.

Nous avons comptabilisé dans ce compte les montants suivants :

- Solde indemnité taxe usage du sol 2015 : CHF 26'046.55 (Solde 2014 : CHF 38'454.10)
- Acompte taxe usage du sol 2016 : CHF 23'500.- (acompte 2015 : CHF 25'000.-).

Le budget 2016 a été établi sur la base des comptes 2014.

Il s'agit de la consommation de la moyenne tension. Cette variation est due à la consommation des entreprises sur la Commune. Elles payent CHF 0.007/kWh à la Romande Energie, somme redistribuée intégralement à la Commune.

24) 22.3522 : p. 21 : dans quelle mesure va-t-on devoir payer cette somme ?

Pour la péréquation/Facture sociale, nous avons provisionné les montants suivants :

- Solde à payer péréquation : CHF 87'400.-
- Solde à recevoir facture sociale : CHF 113'200.-

En tenant compte de ces deux éléments, nous avons un solde en notre faveur de CHF 25'800.- (72.451.2).

25) p. 21 : dépense thématique 22.4520.02 : Comment expliquer la différence entre 2015 et 2017 ?

L'acompte encaissé en 2015 de CHF 479'721.- a été déterminé par le Canton de Vaud sur la base des comptes 2013, année où il y avait des travaux importants relatifs à la falaise du fortin.

26) p.22 32.3185 : inventaire forestier : est-ce qu'à terme cela nous apportera une plus-value financière ?

Non cela nous donnera une information sur le volume de bois qui se trouve dans nos forêts, il nous permettra de fixer précisément le volume à exploiter annuellement dans le plan de gestion.

*Ceci a été initié par la confédération et nous touchons des subventions (32.436.0).*

27) p. 25 : 414313 : à quoi correspondent l'indemnité modification servitude ?

Nous avons encaissé un montant de CHF 50'000.- pour la modification d'une servitude et la création d'un espace semi-public sur la parcelle n° 89.

*La Municipalité va créer un verger, ce montant va ainsi permettre de développer le projet.*

28) p. 25 : 43.4360: remboursement de tiers pour les routes : nous n'avons rien perçu cette année : à quoi est-ce lié ?

Ces recettes sont aléatoires. En 2015, nous avons encaissé une participation de l'ECA pour l'extension du réseau et la pose de bornes hydrantes pour 2014.

29) p. 25 : 444361 : la place de lavage rapportait 8406.50.- en 2015 : est-ce que cela ne vaudrait pas la peine de réinvestir dans une installation de la sorte ? Ou est-ce qu'il est prévu que le parking rapporte plus ?

Il n'est pas prévu de remettre en place une nouvelle station de lavage, qui nécessiterait des frais importants pour la récupération et le traitement des eaux usées, qui étaient partiellement réglées avant l'incendie.

*De plus, la station n'était plus aux normes et des travaux importants auraient dû être faits.*

30) p.26 : 47.3147 : travaux sur la berge de Chillon : que s'est-il passé ? Pourquoi cela n'était-il pas budgété ?

Effectivement, ces travaux n'ont pas été portés au budget 2016. Toutefois, la Municipalité a profité que le Canton accorde une subvention de 60% pour entreprendre ces travaux qui doivent être réalisés pendant les années bissextiles, en raison des basses eaux.

31) : p. 27 : 50.3131 et 50.4361 : Est-ce que tout est pris en charge par Montreux ? Quels seront les implications financières pour Veytaux (perte financière de 1'000.-) ?

La Commune de Montreux refacture les frais des repas aux parents. L'impact pour la Commune de Veytaux concerne uniquement la prise en charge d'une partie des coûts pour que la participation des parents ne soit pas supérieure à CHF 12.50/enfant (voir compte 50.3662).

32) p. 30 : 72.3510.02 : comment expliquer la différence entre le montant 2015 et le budget 2016 ?

Lors du budget, nous portons le montant global dans le compte 72.3510.01. Au moment du bouclage des comptes, nous répartissons les acomptes payés dans les différents comptes 72.3510.01 à 72.3510.06 sur la base des informations transmises par le Canton.

Pour notre participation 2016, nous avons payé des acomptes pour un montant total de CHF 858'392.- et avons provisionné un montant à recevoir de CHF 113'200.-. Ce qui représente une charge nette de CHF 745'192.- (contre CHF 730'900.- au budget 2016).

La facture sociale et le fonds de péréquation sont influencés par les rentrées fiscales. Plus les rentrées fiscales augmentent, plus le coût de nos participations augmente également.

33) : p. 34 : 411 : concession et patente : comment s'explique la différence ? qu'est-ce qui est pris en compte dans cet entrée ?

Ce sont les comptes 21.4110.02, 21.4110.03, 21.4110.04, 21.4110.05 et 44.4110.  
La baisse s'explique de la manière suivante :

- Compte 44.4110 « parcs, places, cimetièrre et voirie ) : En 2015, nous avons encaissé un montant total de CHF 24'610.- relatif à la mise à jour/renouvellement de concessions contre CHF 270.- en 2016.
- Compte 21.4110.04 taxe usage du sol : diminution de CHF 13'907.55 par rapport à 2015 (voir commentaire point 25)

34) p.36 : 9145.1513 : pourquoi le montant est-il passé en négatif ?

Nous avons reçu en avance des subventions, le compte repassera en positif en 2017.

### **Questions globales :**

RIE III : que va-t-il se passer, comment les choses vont être modifiées en vue des dernières votations ?

*Actuellement, les informations que nous avons ne permettent pas de savoir comment se passera la réforme. Néanmoins, ce qui a été voté et décidé devrait être appliqué, bien que la mise en œuvre ne soit pas encore claire.*

Est-ce bien juste que la commune de Veytaux, selon la Lex Weber, ne peut plus vendre de résidences secondaires aux étrangers ?

Non, sur l'ensemble de la Riviera nous avons un solde de 34 unités en 2016, sur les 175 accordés par le Canton.

Quel sera l'impact du découvert de 474'355, 27 sur les finances de la commune ?

Ce découvert devra être amorti dans les années à venir et éviter de le transmettre aux générations futures. Pour pouvoir le faire, la Commune doit dégager une marge d'autofinancement positive, cela implique une réduction des coûts et/ou une augmentation des recettes.

### **Avis de la commission**

Suite à l'analyse de tous ces chiffres et du résultat, nous ne pouvons qu'être optimistes, oui mais optimiste si tous les futurs indicateurs passent au vert :

- Déblocage du PGA de la Commune de Chavannes-près-Renens, paiement du droit de superficie
- Construction du bâtiment intergénérationnel et futures entrées d'argent
- Les nouvelles constructions sur la Commune vont permettre de faire entrer de nouvelles recettes fiscales mais qui, au prorata de ce qui est versé au Canton, ne représente qu'un petit impacte.



En restant plus pragmatique, la réalité est franchement plus sombre. La commission a exploré quelques pistes afin de pouvoir pérenniser ces comptes communaux :

- La hausse du pourcentage des impôts communaux. 1 point représente environ CHF 40'000.00, soit pour sortir des chiffres rouges, il faudrait monter le taux de 10 points sous peine de voir fuir tous les habitants non propriétaires pour des Communes avoisinantes alors beaucoup plus attractive.
- Le premier défi de cette législature sera de faire passer un règlement pour les zones de parking, une future source de revenu non-négligeable pour la Commune. Créer des places payantes à la place de l'ancien hangar à bois semble être un non-sens s'il n'y a pas de taxe sur le reste du territoire de la Commune.
- L'une des dépenses les plus importantes de la Commune se trouve être ces autorités. A titre de comparaison, une Commune comme notre voisine Montreux compte 7 Conseillers municipaux pour un total de près de 25'000 habitants. La loi nous autoriserait à faire tourner la Commune avec seulement 3 Conseillers municipaux.
- Nous avons actuellement déjà externalisé certains postes d'employés communaux tels que la police, les affaires sociales. Pourquoi ne pas envisager un rapprochement avec l'un de nos voisins pour des domaines tels que la voirie, parcs et jardins ?
- Adapté les loyers communaux aux prix du marché ? (habitation, commerce, place de port, etc.).

Il n'y a pas de meilleurs ou moins bonnes solutions, mais c'est ensemble que nous tous, les citoyennes et citoyens de Veytaux, pourrons trouver les meilleures solutions pour pérenniser l'avenir de notre Commune, sans quoi la fusion avec les voisins sera à moyen terme inévitable.

Afin de prouver que l'effort doit être commun, la commission de gestion a renoncé à la prime de CHF 500.00 qui lui permet de faire son souper annuel et d'en remercier ses membres. Nous ferons notre souper avec plaisir à nos frais et dans un établissement de la Commune.



## CONCLUSIONS

Aux termes de ces rapports et en conclusions, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** les préavis No 02 et 03/2017, relatifs aux comptes 2016 et au rapport de gestion 2016
- ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016 ;
2. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2016 ainsi que le bilan au 31 décembre 2016, tels que présentés ;
3. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2016, tel que présenté.

Au nom de la commission de gestion et des finances

Le président :  
Julien Raemy

